

Contacts analytiques :

Valérie Montmaur

Paris, Tél : (33) 1-44-20-7375
valerie_montmaur@sandp.com

Nicolas Rivière

Paris, Tél : (33) 1 44 20 67 08
Nicolas_riviere@sandp.com

Bertrand de Dianous

Paris, Tél : (33) 1 44 20 73 71
Bertrand_dedianous@sandp.com

Alejandro Casas

Madrid, Tél : (34) 91-788-7202
Alejandro_casas@sandp.com

Contact Presse :

Armelle Sens

Paris, Tél (33) 1 44 20 67 40
Armelle_sens@sandp.com

Date de Publication :

16 avril 2007

Les collectivités locales françaises :

Une nouvelle gouvernance à inventer

Sommaire

Introduction.....Page 2

1ère partie

Vers une refonte des relations
État-collectivités et un cadre rénové
des pratiques financières locales.....Page 3

2ème partie

L'évolution de la qualité de crédit des
collectivités locales françaises notées
par S&P en 2006.....Page 12

Introduction

Cette année encore, l'état des lieux des finances locales confirme les tendances apparues au cours des dernières années : les collectivités locales françaises font face à deux défis majeurs susceptibles d'amplifier l'effet de ciseaux budgétaire. D'une part, la poursuite du processus de décentralisation renforce la rigidité de leurs dépenses et les rend potentiellement plus sensibles aux facteurs conjoncturels. D'autre part, la mise en œuvre de nouvelles réformes fiscales accentue leur perte d'autonomie financière et expose le dynamisme de leurs recettes aux contraintes budgétaires de l'État français devenu, au fil de ces réformes, le premier contribuable des collectivités territoriales.

La récurrence du constat se double d'une récurrence de débats publics traduisant le mécontentement des élus. Récemment cependant, certains de ces débats ont plus expressément posé la question de la pérennité du système.

Du point de vue de Standard & Poor's, même si ces tendances ne se sont pas encore traduites par des abaissements significatifs de notes, elles marquent néanmoins l'essoufflement du mode actuel de gestion des collectivités locales et le manque de maturité de leurs relations institutionnelles avec l'État.

Alors que l'évolution du cadre réglementaire et financier marginalise désormais le levier « recettes » dans la recherche d'un équilibre financier, à l'avenir, le maintien de la qualité de crédit des collectivités françaises sera plus étroitement lié à une maîtrise accrue des postes de dépenses ; une tendance qui appelle un renouvellement des pratiques financières et des modes d'organisation des collectivités locales.

Pour autant, le cadre actuel des relations État-collectivités, caractérisé par la dilution des responsabilités, la complexité et l'iniquité, est peu propice au succès d'un nouveau mode de management local. Celui-ci semble en effet tout autant conditionné à la mise en place d'outils de pilotage et de performances qu'à une évolution notable du couple État-collectivités.

Une refonte des liens État-collectivités semble donc désormais inévitable. Ce que d'aucuns nomment le « new deal » à la française s'entend non seulement comme une réforme de la fiscalité locale, une clarification des compétences et un remaniement des transferts financiers, mais aussi une meilleure intégration des finances locales à l'objectif plus global de maîtrise des dépenses publiques.

Cette étude a pour objectif de dresser un diagnostic de l'état des finances locales françaises, avant d'aborder les enjeux d'une rénovation des pratiques financières locales et d'une refonte des liens État-collectivités, à l'image notamment des modèles mis en place par nos voisins européens. En second lieu, elle établit, dans la tradition du rapport sectoriel sur les collectivités locales françaises publié tous les ans par Standard & Poor's, un bilan de la qualité de crédit des collectivités notées par l'agence en 2006.

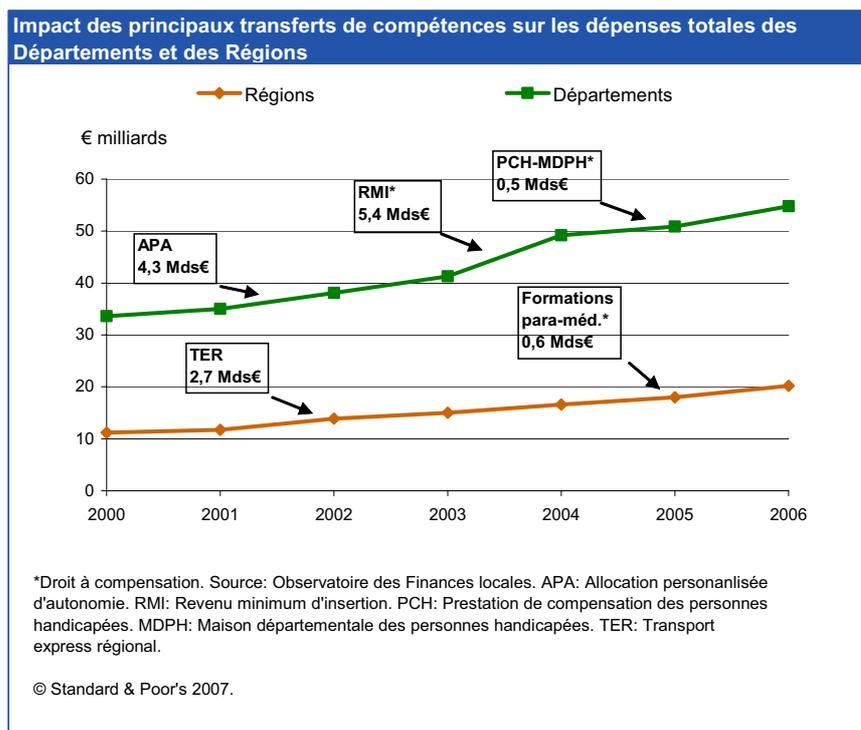
1ère partie

Vers une refonte des relations État-collectivités et un cadre rénové des pratiques financières locales

La vague de décentralisation en cours rigidifie la structure de dépenses des départements et des régions ...

Alors que les prérogatives des communes et de leurs groupements ont peu varié au cours des cinq dernières années, celles des départements et des régions se sont considérablement enrichies de nouvelles compétences transférées par l'État (voir graphique 1).

Graphique 1



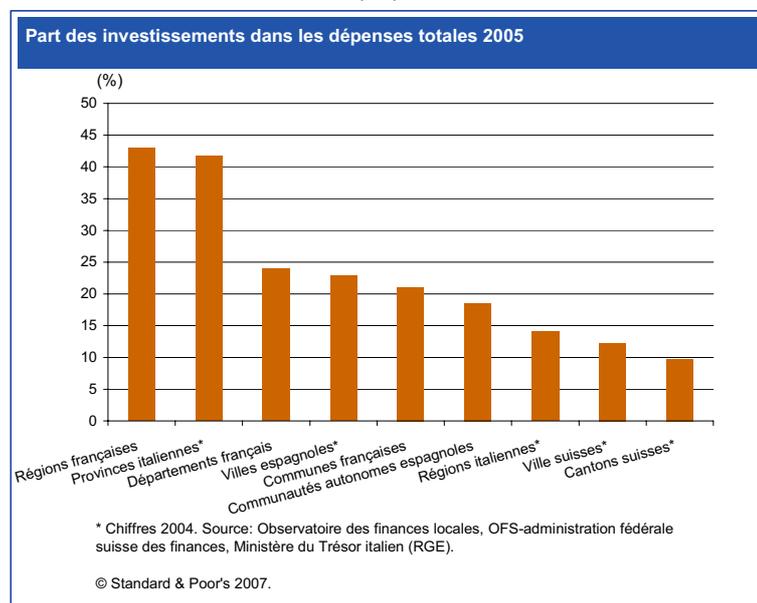
Ces transferts, qui portent essentiellement sur des dépenses de fonctionnement difficilement compressibles, accentuent la rigidité des budgets locaux tout en renforçant leur exposition aux cycles économiques. Ces nouvelles dépenses sont en effet étroitement corrélées à des facteurs conjoncturels comme le marché de l'emploi pour le RMI et la formation professionnelle, ou à des facteurs structurels comme le vieillissement de la population pour l'APA, et n'offrent aux collectivités locales que peu de moyens d'influer sur leur évolution.

Le cas du RMI est à cet égard révélateur. Le nombre de bénéficiaires du RMI dépend étroitement de la situation socio-économique nationale et locale ainsi que de l'évolution des critères d'éligibilité de l'ensemble des mécanismes d'aides sociales existants. Or, ces deux éléments échappent largement au contrôle des départements, tout comme d'ailleurs les revalorisations annuelles de l'allocation qui restent fixées au niveau central. Dès lors, les leviers d'action pour maîtriser les dépenses du RMI portent essentiellement sur l'efficacité des mécanismes d'insertion et sur celle des contrôles ; deux domaines où le pouvoir des départements n'est pas totalement discrétionnaire.

La poursuite de l'Acte II de la décentralisation devrait à nouveau accentuer la part relative du fonctionnement dans les dépenses des collectivités et la rigidité de leur budget. En effet, en 2007 commence le processus de rattachement, prévu sur deux ans, des personnels non enseignants des collèges et lycées (TOS) aux départements et régions. Ce rattachement devrait se traduire par une augmentation des dépenses de personnel d'environ 10 % pour les départements et par un doublement pour les régions, pour qui ces transferts de personnel représentent, au delà de leur impact budgétaire, un changement organisationnel et managérial significatif.

En dépit de cette évolution, les régions françaises devraient garder leur vocation d'investisseur qui leur confère une flexibilité sur leurs dépenses structurellement supérieure à celle d'autres régions européennes. En revanche, la part des dépenses d'investissements des départements devrait progressivement diminuer vers des niveaux comparables à ceux des communautés autonomes espagnoles ou des régions italiennes (voir graphique 2).

Graphique 2



...et les exposent à des effets de ciseaux budgétaires....

La Loi prévoit que toute nouvelle compétence des collectivités territoriales soit financée par le transfert de ressources adéquates. Mais, de même que celui de l'APA, du RMI ou du TER, le transfert des TOS induit des coûts administratifs et organisationnels supplémentaires que les compensations ne couvriront pas

intégralement. Ainsi, le passage du régime de fonctionnaire d'État au régime plus avantageux de fonctionnaire territorial devrait générer un surcoût que les collectivités devront vraisemblablement supporter.

De plus, les collectivités consacrent traditionnellement plus de moyens que ne le faisait l'État à l'exercice des compétences que ce dernier leur transfère. Ainsi, le décalage entre les ressources actuellement allouées par l'État pour les TOS et les besoins réels des établissements d'enseignement secondaire pourrait se traduire par de nouveaux recrutements dont les collectivités assumeront pleinement la charge.

Enfin, l'évaluation des compensations est basée sur des données historiques alors que le coût de certaines responsabilités peut s'avérer dynamique, conduisant les collectivités à préfinancer des dépenses parfois significatives. C'est le cas du RMI, dont les dépenses ont augmenté d'environ 5 % annuellement sur la période 2004-2006, alors que la compensation allouée aux départements est basée sur les dépenses de 2003. Malgré l'abondement exceptionnel de 500 millions d'euros versé en 2006 au titre de 2004 et pérennisé en 2005 sous forme d'un fonds de mobilisation de l'insertion (FMDI), le déséquilibre à financer par les départements sur la période 2004-2006 est estimé à environ 1 milliard d'euros, soit 6 % des sommes dépensées au titre du RMI sur la même période.

Pour autant, Standard & Poor's ne s'attend pas à ce que la capacité d'autofinancement des collectivités se dégrade significativement en 2007. Les collectivités devraient bénéficier en 2007, comme en 2006, du niveau historiquement élevé des droits de mutation, de la reconduction du pacte de croissance et de solidarité et, surtout, des hausses massives - et souvent préventives - de la fiscalité locale intervenues au cours des dernières années (voir tableau 1).

Tableau 1

Evolution des taux de fiscalité locale (toutes taxes confondues) par type de collectivité (%)					
	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble	2.2	1.2	3.1	2.4	0.9
Communes et EPCI	1.6	1.3	1.0	0.7	0.4
Départements	3.9	1.2	4.3	5.0	1.5
Régions	0.2	0.4	21.0	7.4	2.5

Source: Dexia.

...alors que la nouvelle réforme de la TP accentue la perte d'autonomie fiscale des collectivités locales

Depuis 1999, une succession de réformes gouvernementales a considérablement réduit l'autonomie fiscale des collectivités locales françaises et transformé des recettes fiscales en compensations. 2007 prolonge cette tendance avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle réforme de la Taxe Professionnelle (TP) qui plafonne les cotisations acquittées par les entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée. Avec cette nouvelle diminution de l'assiette des impôts locaux, le rendement d'une hausse de la fiscalité, qui porte désormais essentiellement sur les ménages-électeurs, devient de plus en plus marginal en comparaison de son coût politique. En outre, cette réforme pénalise les collectivités ayant fortement augmenté leur taux, en leur imposant un ticket modérateur pouvant se traduire par une perte nette de recettes.

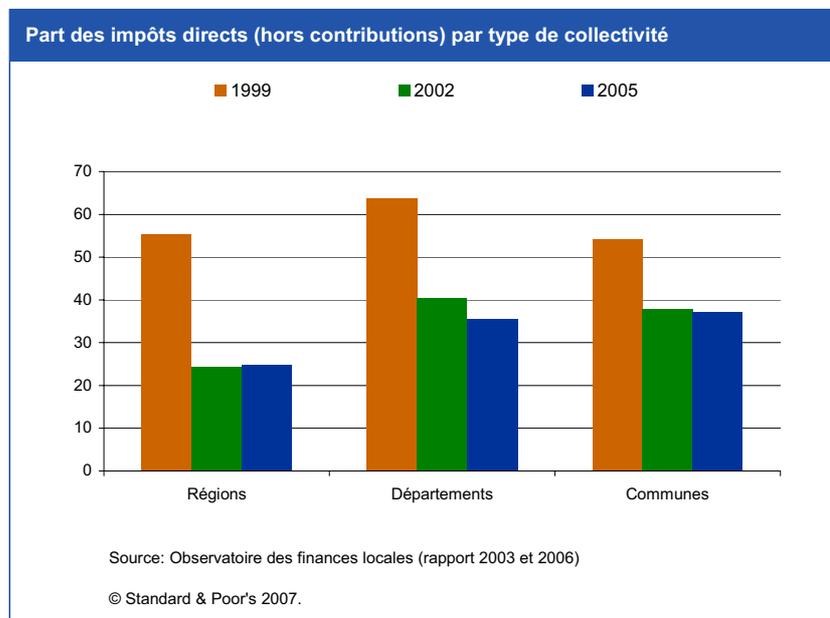
La possibilité pour les régions de moduler le taux de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) sur leur territoire à partir de 2007 ne devrait pas enrayer cette tendance, l'effet de levier de cette taxe étant faible. Alors que 19 des 22 régions ont d'ores et déjà utilisé cette marge de manœuvre en appliquant dès 2007 la

modulation maximale autorisée, les produits supplémentaires générés ne représentent que 3 % environ des recettes de fonctionnement des régions françaises et ne devraient pas augmenter, compte tenu de la baisse tendancielle de la consommation de produits pétroliers observée en France.

Quant aux transferts de taxes concourant à la compensation des nouvelles compétences prévues par la loi du 13 août 2004, les collectivités n'ont pas le pouvoir d'en moduler le taux ni la base, ce qui accentue leur dépendance vis-à-vis des ressources de l'État.

Ainsi, à la faveur de la décentralisation et des réformes fiscales qui ont progressivement remplacé des recettes fiscales par des dotations, l'État est devenu le premier contribuable des collectivités locales et les transferts aux collectivités un des premiers postes de dépenses de l'État (estimé à 22 % du total des dépenses du budget général pour 2007).

Graphique 3



Selon les termes du pacte de croissance et de solidarité reconduit cette année, les dépenses consacrées aux collectivités ont évolué annuellement au rythme de l'indice prévisionnel des prix hors tabac augmenté du tiers du taux de croissance du PIB depuis 2004, alors que la croissance de l'ensemble des dépenses de l'État a été nulle en volume pour la troisième année consécutive en 2006 et qu'elle sera négative en 2007.

Comme le montrent les enveloppes allouées par l'État aux contrats de projets 2007-2013 et comme le laisse présager le pacte de stabilité des finances publiques qui prévoit une croissance zéro en volume des transferts de l'État aux collectivités locales à l'horizon 2010, les collectivités seront appelées dans le futur à participer de façon plus marquée à la maîtrise des dépenses publiques ; une tendance qui ne peut que conduire au renouvellement des pratiques financières locales.

Ce contexte lie de plus en plus étroitement discipline budgétaire et qualité de crédit...

La perte de flexibilité fiscale conjuguée aux contraintes budgétaires de l'État, qui devraient donc se traduire par un tassement de la croissance des recettes locales, rendent dorénavant les collectivités plus vulnérables aux chocs externes et font de la maîtrise des dépenses courantes un facteur clé du maintien de leur capacité d'autofinancement.

En conséquence, l'engagement des exécutifs à prendre acte de la rareté accrue des moyens disponibles et la capacité du management à le traduire en nouvelles pratiques budgétaires et financières, constitueront un élément de plus en plus important de notre appréciation de la qualité de crédit des collectivités.

Malgré la rigidité croissante des dépenses, Standard & Poor's considère qu'à court et moyen terme, la sauvegarde des marges de manœuvre opérationnelles des collectivités passera avant tout par une optimisation de la gestion des dépenses. Nous nous attendons donc à ce que les collectivités locales procèdent à des arbitrages sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment en se recentrant sur leurs compétences, et cherchent à augmenter leurs performances opérationnelles grâce par exemple à la mise en place d'un processus budgétaire rénové, d'un contrôle de gestion renforcé ou encore d'une gestion active de leurs actifs.

Certaines collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans la logique de performance de la dépense prônée par la LOLF suivant en cela les efforts poursuivis par l'État. Cela implique notamment l'évaluation systématique de l'efficacité des interventions au regard des moyens engagés et doit permettre leur rationalisation ou leur redéploiement. C'est une véritable démarche de management supposant notamment l'introduction d'une planification financière pluriannuelle et d'une comptabilité analytique, mais aussi la mise en place de nouvelles organisations, le découplage des fonctions, et la responsabilisation des gestionnaires.

Ces évolutions ne seront toutefois efficaces en termes de pilotage et de performance budgétaire que si les collectivités sont pleinement responsables des compétences qui leur sont dévolues. Cela suppose qu'elles cessent de subir les effets des décisions unilatérales de l'État, qui ont progressivement dilué les responsabilités et complexifié à l'excès l'architecture des pouvoirs locaux. Plus généralement, cela suppose que l'évolution du contexte institutionnel et financier local se fasse sur la base de principes qui semblent aujourd'hui faire défaut au cadre des relations intergouvernementales à savoir la lisibilité, la concertation, la responsabilisation et l'équité.

...et rend nécessaire une nouvelle donne dans les relations entre gouvernement et collectivités locales...

Alors que la période électorale dans laquelle la France est rentrée depuis quelques mois est propice au statu quo, le nouveau gouvernement devra rapidement faire face à des élus, déçus - dans le meilleur des cas - par un processus de décentralisation jusqu'ici perçu comme inéquitable, et désireux de plus de cohérence dans l'action gouvernementale. De l'avis de Standard & Poor's, le nouveau gouvernement pourra donc difficilement se dispenser d'appréhender les liens État-collectivités de façon globale, afin d'intégrer une réforme éventuelle de la fiscalité dans le cadre d'une clarification des compétences et d'une refonte des transferts financiers.

Plus que jamais néanmoins, la mise en place d'une nouvelle gouvernance des relations État-collectivités, qui fait l'objet d'un consensus exprimé au travers des rapports Richard et Valletoux, s'entend au sens large, et prend en compte l'idée d'une meilleure intégration des finances locales à la gestion des finances publiques. Le principe de coresponsabilité dans la gestion des finances publiques, encouragé par les recommandations du rapport Pébereau, lie désormais la nécessité de réforme structurelle des liens État-collectivités à un objectif plus global de maîtrise de la dette et des déficits publics. Timidement abordée lors de la Conférence Nationale des Finances Publiques, cette évolution, si elle devait s'amplifier, rapprocherait la France de certains pays voisins qui ont institué un pilotage coordonné État-collectivités des dépenses publiques à l'occasion de récentes réformes du cadre institutionnel et financier local.

...à l'image de nos voisins européens qui ont, au cours des dernières années, promu d'importantes réformes du cadre local

Parmi les exemples de réforme locale que nous offrent nos voisins européens, trois modèles émergent plus particulièrement : les modèles italien, espagnol et belge. Dans chaque pays, elle répond à des enjeux et à un contexte économique propres ; néanmoins, au moment où, en France, on s'interroge sur la pérennité du système en place, il paraît utile d'examiner les changements promus par nos voisins, leur pertinence et leurs limites.

En **Espagne**, le mouvement de décentralisation, entamé dans les années 1990, a essentiellement touché les régions. Il s'est traduit par une profonde modification tant des volumes budgétaires que de la structure des dépenses et des recettes régionales. Il est par ailleurs important de noter que cette régionalisation s'est opérée dans un contexte de croissance économique forte et continue, que n'a pas connu la France.

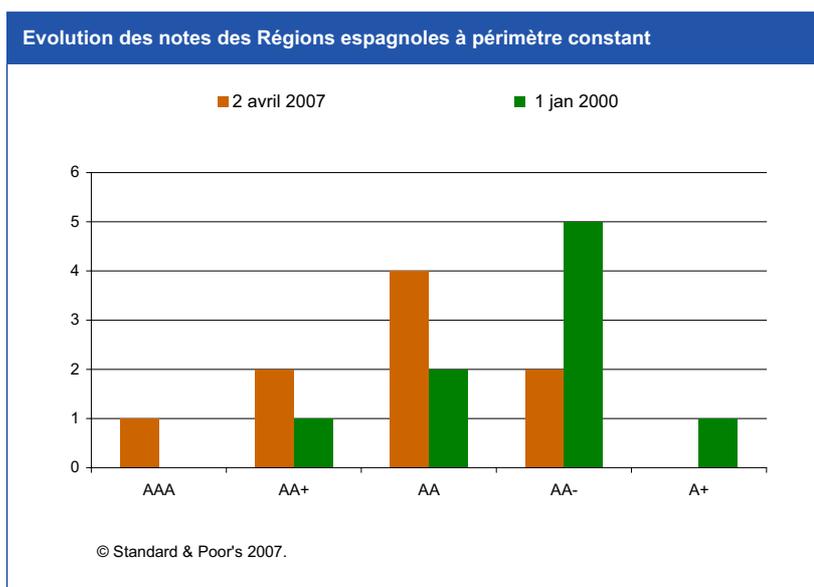
Le rôle des régions espagnoles dans les finances publiques et l'économie espagnole est dès lors devenu significatif. Enregistrant un doublement de leurs budgets en 10 ans, elles représentent dorénavant près de 36 % des dépenses publiques et près de 15 % du PIB. Entre autres compétences, les régions sont pleinement responsables en matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de santé depuis 2002. Comparativement à la France où le pouvoir normatif de l'État reste contraignant, elles disposent en outre d'une forte autonomie de gestion sur les compétences qui leur ont été transférées.

Ce mouvement s'est également accompagné en 2002 d'une réforme du système de financement des régions. Ceci s'est notamment traduit par la mise en œuvre de pactes de stabilité entre l'État et les régions, les associant, selon un principe de co-gouvernance et de coresponsabilité, à la gestion de l'équilibre des finances publiques. Le système mis en place se caractérise par sa stabilité, conférant ainsi aux régions espagnoles une visibilité à moyen terme qui fait encore défaut aux collectivités françaises. Il a renforcé leur autonomie fiscale et, surtout, leur a octroyé un large volant de recettes fiscales, en partie partagées avec l'État, qui leur ont permis de bénéficier pleinement du dynamisme économique de leur territoire et plus largement de toute l'Espagne, via les mécanismes de péréquation. Alors que la fiscalité des collectivités françaises est essentiellement assise sur des stocks, la fiscalité des régions espagnoles est largement assise sur la consommation (TVA), les revenus et les transactions immobilières. Le dynamisme des recettes des régions a ainsi été fortement corrélé à la croissance économique soutenue que l'Espagne a connue depuis les années 1990. La révision des valeurs cadastrales, réforme avortée à plusieurs reprises en France, a également été un facteur clé du dynamisme des recettes fiscales locales.

La réussite du modèle espagnol de décentralisation peut être jugée à l'aune de la qualité de crédit des régions, qui s'est améliorée - comme le reflète l'évolution des notes de Standard & Poor's (cf. graphique 4) Les régions espagnoles ont réussi à absorber la forte hausse de leurs dépenses - de santé notamment - en maintenant de solides équilibres budgétaires et en maîtrisant leur recours à la dette, qui représente collectivement moins de 15 % de la dette publique espagnole. Elle s'observe également à l'aune de l'amélioration des finances publiques à l'échelle nationale. L'Espagne a ainsi dégagé des excédents budgétaires au cours des deux dernières années et réduit sa dette relativement au PIB.

Autre signe de solidité des principes de co-gouvernance et de coresponsabilité, l'État espagnol a respecté son contrat moral auprès des régions, notamment au travers de transferts exceptionnels de ressources couvrant les déficits sanitaires ; dépenses que l'État espagnol a eu les moyens mais aussi la volonté de financer, dans un cadre rénové des relations avec les régions. Les mécanismes de coresponsabilité devraient se renforcer dès 2008, avec l'entrée en vigueur d'un nouveau du système de financement des collectivités locales (y compris des régions). Celles-ci devraient notamment bénéficier d'un taux de participation accru aux impôts nationaux.

Graphique 4



En Italie, les réformes du cadre local récemment mises en œuvre se sont avant tout traduites par une responsabilisation accrue des collectivités locales dans la gestion et le financement de leurs compétences existantes, plus que par des transferts de nouvelles compétences. Les tensions financières qui en ont découlé, notamment au niveau des régions, ont cependant fait émerger la nécessité de rénover le système de gouvernance et de coresponsabilité entre les collectivités et l'État. Dans la perspective d'une meilleure maîtrise des déficits publics italiens, l'exigence d'une plus grande intégration des finances locales est devenue d'autant plus impérieuse que les régions représentent à elles seules 32 % des dépenses publiques et 80 % de la FBCF publique.

En Italie, le processus de régionalisation a en effet connu un tournant avec les réformes de 2000 et 2001 qui ont conféré aux régions la responsabilité financière du système de santé. Jusqu'alors simples intermédiaires

entre l'État et les agences de santé locales (« ASL »), les régions bénéficient désormais d'une grande autonomie quant à la gestion de leur système régional de santé qui représente l'essentiel de leurs dépenses courantes, soit en moyenne 80 %.

Cependant, à l'instar de ce qui se passe en France avec le transfert des TOS ou celui du RMI, cette autonomie n'est pas totale. Le niveau des salaires de la fonction publique hospitalière ou celui du remboursement des médicaments sur lequel les régions ont en théorie un pouvoir de codécision, demeure du ressort de l'État.

Ces réformes ont également conféré aux régions une part d'impôts nationaux (TVA, IS, IR) en lieu et place des anciennes dotations étatiques, en même temps qu'elles instituaient un fonds de péréquation censé combler les fortes disparités de richesse entre régions du sud et du nord. En échange de cette plus grande autonomie fiscale et de gestion, les régions s'engageaient à respecter un certain nombre de règles en termes de maîtrise des déficits de santé et de leur couverture financière.

Cependant, si certaines d'entre elles sont parvenues à un équilibre relatif de leur système de santé, d'autres présentent un déficit structurel que leur budget ne peut désormais plus absorber, obligeant l'État à intervenir financièrement de manière substantielle et à restreindre encore davantage leur autonomie de gestion.

En effet, en l'absence d'un réel levier fiscal, les régions n'ont pu compenser le faible dynamisme des recettes fiscales récemment dévolues dû à un contexte économique atone. Comme leurs homologues françaises avec la TIPP, les régions italiennes ne bénéficient que d'un faible pouvoir de modulation sur la fraction d'impôts nationaux rétrocédés. En outre, ce pouvoir de modulation a été gelé par l'État de manière unilatérale entre 2003 et 2004 pour satisfaire aux critères de Maastricht sur les prélèvements obligatoires. Dans le même temps, malgré les efforts des régions pour rationaliser leur offre de santé, sensibiliser tous les acteurs du système à la maîtrise des dépenses ou encore optimiser leur patrimoine hospitalier, les dépenses de santé ont été très dynamiques au cours des dernières années, notamment sous l'effet des renégociations salariales et de la hausse des coûts pharmaceutiques.

Le mouvement recentralisateur entrepris par l'État pour remédier aux situations critiques traversées récemment par certaines régions a donc mis à jour l'échec du système sur lequel est fondée la régionalisation de la santé aujourd'hui en Italie. Le sous-financement chronique de ce secteur, l'autonomie de gestion et fiscale limitées des régions ainsi que l'iniquité du système de péréquation des ressources rendent nécessaire l'avènement d'un réel fédéralisme fiscal, seul à même de donner aux régions les moyens d'assumer leurs compétences.

A contrario, la **Belgique**, offre peut être un des exemples les plus significatifs en Europe de transformation institutionnelle profonde, opérée en moins de 25 ans, combinée à un modèle fortement intégré de coresponsabilité dans la gestion des finances publiques entre entités fédérale, fédérées et pouvoirs locaux.

D'un état unitaire décentralisé la Belgique s'inscrit en effet, à partir de 1970, dans un mouvement de régionalisation¹ qui aboutira à la reconnaissance de sa nature fédérale dans l'art.1 de la constitution, en 1993. La transformation d'un état unitaire en un état fortement régionalisé, puis fédéral, répond cependant à des enjeux propres à la Belgique puisqu'elle s'entend avant tout comme un mode de pacification des tensions qui

¹ cf. notamment les lois de 1979-80 et 1989 qui créent les régions et assoient leur légitimité politique.

traversaient les différentes communautés et comme un moyen d'expression de leurs revendications à l'autonomie culturelle et économique.

Ce mouvement dote les entités fédérées nouvellement créées de compétences exclusives étendues, notamment en matière d'éducation, d'économie, d'emploi, de travaux publics, ou encore de logement, en même tant qu'elle leur octroie la tutelle des pouvoirs locaux (provinces et communes). Au terme de ce processus, le poids des entités fédérées et des pouvoirs locaux est significatif. Leurs dépenses représentent 21 % du PIB (contre 50 % pour le secteur public dans son ensemble) et 42 % des dépenses publiques. Leur rôle en tant qu'investisseurs est également essentiel puisqu'ils sont à l'origine de 90 % de la FBCF publique.

Le transfert de compétences ne s'accompagne cependant pas d'une totale autonomie de gestion, puisque des postes budgétaires importants, tels que les salaires de la fonction publique, restent indexés sur les grands agrégats macro-économiques. De la même façon, le transfert aux régions de recettes fiscales autonomes n'a pas été concomitant et est intervenu plus récemment, en 2002 lors des accords de Lambertmont. Enfin, si l'autonomie fiscale des communautés est restée marginale, le fédéral a pris en compte les déséquilibres financiers qu'elles avaient accumulés, du fait notamment de l'insuffisance chronique de leurs ressources, en les dotant de recettes supplémentaires pérennes et en modifiant significativement les formules de calcul des transferts fédéraux.

Parallèlement à la fédéralisation qui s'est graduellement consolidée au cours des années 90, la perspective d'Union Monétaire Européenne a mis en exergue la nécessité de stopper la dérive des finances publiques belges (en 1993, le déficit budgétaire et la dette atteignaient respectivement 4,3 % et 133 % du PIB). Dès lors, le fédéral n'a eu de cesse d'associer l'ensemble des entités fédérées et des pouvoirs locaux à la maîtrise des déficits et de l'endettement publics, dans le but de qualifier la Belgique à l'Euro. Parmi les mécanismes mis en place, on peut notamment citer le renforcement continu du rôle du Conseil Supérieur des Finances depuis 1989 en vue de la coordination et du pilotage de la politique budgétaire (le CSF formule des objectifs annuels et individuels de solde budgétaire pour chaque niveau public et surveille ensuite leur exécution), le pacte de convergence de 1996-2000, puis la mise en place de pactes de stabilité et d'accords cadres pluriannuels entre, d'une part, le fédéral et chaque région/communauté et, d'autre part, le fédéral et les pouvoirs locaux.

Aujourd'hui le modèle belge de gouvernance a prouvé son caractère vertueux, puisque la dette publique, même si elle reste élevée dans un contexte européen, est tombée à 88 % du PIB en 2006 pour un solde budgétaire à l'équilibre. Dans le cadre du nouveau programme de stabilité (2007-2010), l'effort conjointement négocié entre le fédéral, les entités fédérées et les pouvoirs locaux a par ailleurs pour objectif, non seulement de dégager un excédent budgétaire de 0,3 % dès 2007 (porté à 1,3 % en 2012), mais aussi de l'affecter à un fond de réserve en vue de financer l'augmentation future des charges de retraite.

Un modèle de gouvernance à méditer...

2ème partie

L'évolution de la qualité de crédit des collectivités locales françaises notées par Standard & Poor's en 2006

La qualité de crédit des 17 collectivités territoriales aujourd'hui notées par Standard & Poor's en France est bonne. Les notes se situent toutes dans la catégorie d'investissement, de « BBB+ » pour la Polynésie française et la Région Réunion, à « AAA » pour la Région Île-de-France, le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Paris. Cette distribution illustre le maintien de performances financières satisfaisantes et un niveau d'endettement globalement modéré, même s'il reste élevé dans certaines collectivités.

Entre février 2006 et février 2007, nous noterons cependant les évolutions suivantes : deux abaissements de notes, une révision de perspective de négative à stable, un changement de perspective à la hausse et un relèvement de note. La note du Département de la Meuse a été retirée à sa demande.

Les deux abaissements de notes qui concernent la Polynésie Française et Tisséo-SMTC (l'autorité organisatrice des transports de l'Agglomération toulousaine), reflètent l'instabilité de leur cadre politico-institutionnel respectif et le manque de visibilité sur leurs finances qui en découle.

Avec la montée en puissance des programmes régionaux faisant suite aux élections de 2004 et l'approche de la fin de la mandature pour les communes, les collectivités locales ont accéléré la mise en œuvre de leur programme d'investissements en 2006, entraînant une augmentation modérée du recours à l'endettement. Les investissements des collectivités locales, largement portés par les communes et leurs groupements, devraient croître moins rapidement en 2007, année préélectorale pour les communes. Cependant, la perspective négative sur les notes de la ville de Cannes et de la région Champagne-Ardenne illustre le risque lié au dimensionnement des investissements et au rythme de leur réalisation, qui dans un contexte de flexibilité financière limitée, peut se traduire par une augmentation rapide de l'endettement et ainsi entamer la qualité de crédit des entités en question.

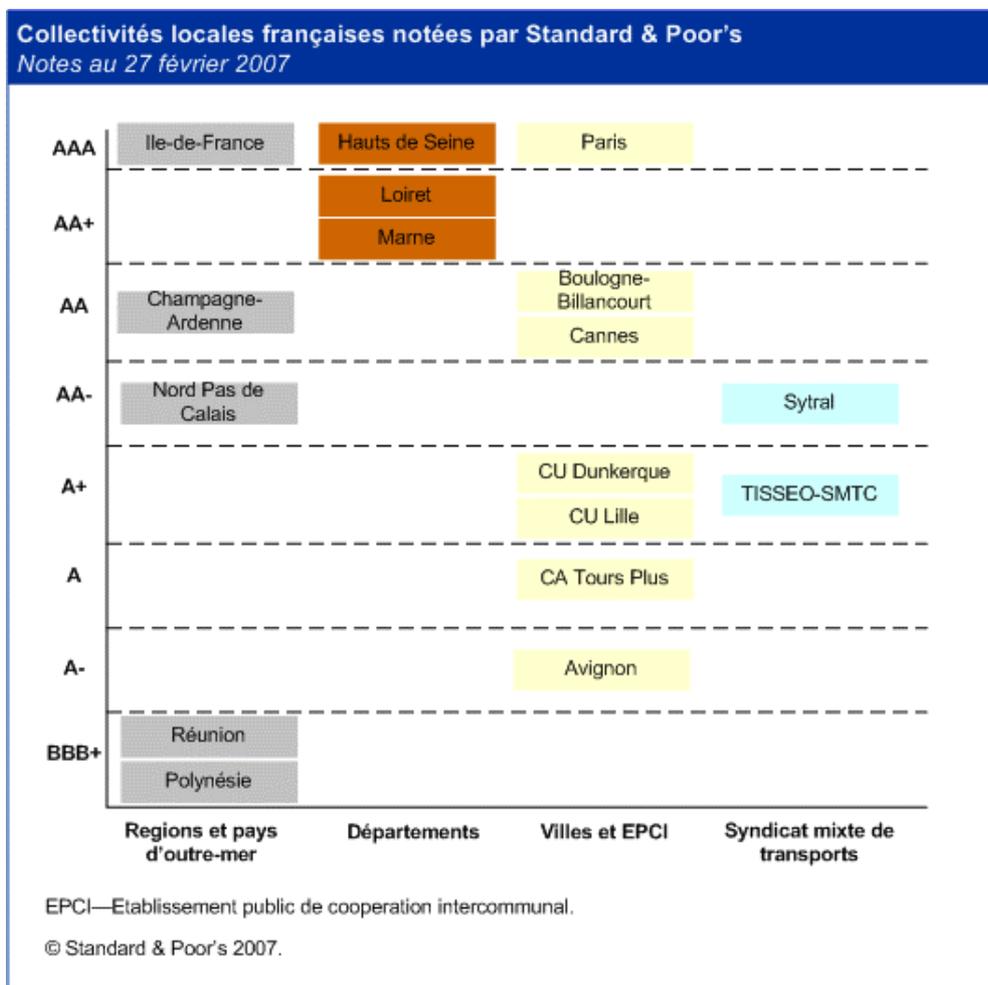
A l'inverse, la perspective positive de la note du Sytral, l'autorité organisatrice des transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise, reflète la possibilité d'une diminution progressive de la dette du Sytral à moyen terme, liée à l'achèvement des grands programmes d'infrastructures de transport public sur le réseau lyonnais.

Au niveau des communes et de leurs groupements, 2006 fut à nouveau une année satisfaisante en l'absence de transferts de compétences majeures. Malgré une flexibilité fiscale largement entamée par leur intégration à un EPCI, les villes d'Avignon et de Boulogne-Billancourt ont démontré leur capacité à se désendetter pour la première, et à renforcer sa capacité d'autofinancement pour la seconde. Ce qui s'est traduit par un relèvement de la note d'Avignon de « BBB+ » à « A- » et la révision de « négative » à « stable » de la perspective sur la note de Boulogne-Billancourt.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) notés par Standard & Poor's présentent un taux d'endettement élevé qu'explique la nature de leurs compétences, largement tournées vers

l'investissement. Ces dépenses, étant par nature plus flexibles que celles de fonctionnement, les EPCI bénéficient d'une flexibilité élevée sur leurs dépenses totales. Cette flexibilité est toutefois atténuée périodiquement par l'envergure de certains investissements, en matière de transports par exemple. En outre, les EPCI notés par Standard & Poor's font preuve d'un très bon pilotage de leurs équilibres budgétaires, ce qui devrait leur permettre d'absorber l'impact financier de la réforme de la taxe professionnelle qui devrait particulièrement les affecter au regard d'autres niveaux de collectivités ; la taxe professionnelle représentant environ 50 % de leurs recettes.

Graphique 5



La revue des notes des collectivités françaises

Tableau 2

Commentaires	Note attribuée à l'émetteur (au 16 avril 07)	Analyste
<p>Ville d'Avignon</p> <p>La note reflète le dynamisme de l'économie avignonnaise, la rigueur budgétaire de l'exécutif et la capacité du management à maîtriser les dépenses de fonctionnement, gage des bonnes performances de la Ville. La note demeure contrainte par la faiblesse des marges de manœuvre de la Ville, en termes de recettes notamment, ainsi que par le niveau élevé de sa dette malgré une décreue importante au cours de la dernière décennie. La note tient également compte de l'amélioration des relations d'Avignon avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (COGA) dont la capacité d'autofinancement reste toutefois fragile et insuffisante pour absorber le programme d'investissement à venir sans recours sensible à l'endettement. Standard & Poor's s'attend à ce que la dette de la Ville se stabilise (voir diminue légèrement) d'ici à 2009 grâce au maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour absorber ses investissements.</p>	A-/Stable/--	Alejandro Casas
<p>Ville de Boulogne-Billancourt</p> <p>Les notes reflètent la richesse et le dynamisme de l'économie boulognaise, la discipline budgétaire de l'exécutif et son engagement à contenir l'endettement ainsi que la qualité et la sophistication du management dont témoigne l'historique de bonnes performances budgétaires de la Ville. Les notes demeurent contraintes par la perte d'autonomie fiscale qui se traduit par un moindre dynamisme des recettes de fonctionnement et par le niveau relativement élevé de la dette consolidée. L'évolution des notes dépend étroitement de la capacité de la Ville à stabiliser son endettement à un niveau inférieur à 10 années d'épargne brute et à 120 % des recettes de fonctionnement.</p>	AA/Stable/A-1+	Nicolas Rivière
<p>Ville de Cannes</p> <p>La note reflète la solidité et la stabilité de la capacité d'autofinancement de la Ville ainsi que la richesse de son économie dont les perspectives de croissance devraient continuer de soutenir les recettes municipales. La note est confortée par la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement dont a fait preuve la municipalité, ainsi que par son engagement à contrôler étroitement les organismes satellites. La note tient également compte de l'endettement relativement élevé de Cannes ainsi que des besoins de financement potentiellement élevés liés à un programme d'investissement ambitieux. L'évolution de la note au cours des deux prochaines années dépendra de la capacité de la Ville à étaler dans le temps ses projets et à ajuster ses dépenses d'équipements à sa capacité d'autofinancement</p>	AA/Négative/--	Nicolas Rivière
<p>Région Champagne-Ardenne</p> <p>Les notes de la Région Champagne-Ardenne reflètent le niveau élevé de l'épargne brute de la Région, ainsi qu'une flexibilité financière supérieure à la moyenne nationale qui pourrait toutefois sensiblement diminuer avec l'application en 2007 de la réforme de la taxe professionnelle. Les notes tiennent également compte de la mise en œuvre de l'important programme d'investissement de la Région Champagne-Ardenne, qui se traduit par une augmentation de ses besoins de financement. Dans un contexte d'incertitude lié à la réforme de la taxe professionnelle et à la compensation des futurs transferts de compétences, l'évolution des notes de la Région dépendra étroitement de sa capacité à restaurer son autofinancement au niveau affiché avant 2004 (80 %) et à contenir son encours de dette.</p>	AA/Négative/A-1+	Bertrand de Dianous
<p>Communauté Urbaine de Dunkerque</p> <p>La note de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) reflète l'amélioration des performances financières de la Communauté, la croissance soutenue de ses bases fiscales qui demeurent néanmoins relativement concentrées, le bon suivi et la gestion active des équilibres budgétaires, des marges de manœuvre réduites en matière de recettes et les incertitudes liées aux impacts budgétaires de la réforme de la taxe professionnelle. La stabilité de la note dépendra de l'évolution de la capacité d'autofinancement de la CUD qui pourrait ressentir d'une perte significative de bases fiscales liée potentiellement à la fusion Arcelor-Mittal.</p>	A+/Stable/--	Bertrand de Dianous

Commentaires	Note attribuée à l'émetteur (au 16 avril 07)	Analyste
<p>Communauté d'Agglomération Tours Plus</p> <p>La note reflète le niveau élevé de la capacité d'autofinancement de Tour(s)plus, le dynamisme et les bonnes perspectives de croissance de son économie diversifiée, la prudence de son exécutif, soucieux d'appliquer une stricte discipline budgétaire et financière ainsi que la position confortable de trésorerie et le niveau aujourd'hui modéré de l'endettement de l'Agglomération. La note prend également en compte la faiblesse du levier fiscal, accentué par la réforme de la TP, les forts besoins de financement générés par un programme d'investissements ambitieux, la hausse significative attendue des engagements financiers liés au projet du tramway ainsi que le faible degré de sophistication de la gestion financière. Le strict contrôle des dépenses de fonctionnement et l'ajustement éventuel des investissements devraient permettre à Tour(s)plus de préserver sa capacité d'autofinancement et de limiter son recours à l'emprunt à un niveau compatible avec sa note. La perspective « stable » reflète la stabilisation attendue du niveau d'endettement à l'horizon 2007.</p>	A+/Stable/--	Nicolas Rivière
<p>Département de la Marne</p> <p>La note reflète le bon niveau d'épargne brute du Département malgré la prise en charge de nouvelles compétences, de faibles besoins de financement, et un niveau de dette rapporté à ses recettes de fonctionnement relativement stable et modéré. Elle reflète également l'important potentiel fiscal que la nouvelle réforme de la taxe professionnelle devrait toutefois diminuer. La note tient également compte des marges de manœuvre limitées du Département en termes de dépenses et des pressions qu'exerceront les nouvelles compétences sur sa capacité d'autofinancement. La stabilité de la note dépendra étroitement de la capacité du Département à maintenir des besoins de financement modérés et à stabiliser sa dette à un niveau inférieur à 3 années de marge brute</p>	AA+/Stable/--	Bertrand de Dianous
<p>Région Nord Pas de Calais</p> <p>Les notes de la Région reflètent le niveau satisfaisant de son épargne brute, malgré la prise en charge de nouvelles compétences, la volonté de l'exécutif et la capacité de l'administration à contenir les dépenses et à limiter l'endettement, ainsi que de bonnes perspectives économiques. Les notes tiennent également compte du niveau élevé de la dette et des marges de manœuvre de plus en plus réduites de la Région tant en matière de recettes que de dépenses. La région devrait pouvoir maintenir au cours des deux prochaines années ses performances financières et son niveau de dette qui reste néanmoins élevé comparé à celui de ses pairs notés AA-. Cependant, une dégradation substantielle de la capacité d'autofinancement régionale se traduirait par une augmentation de la dette susceptible de remettre en cause le niveau de la note actuelle.</p>	AA-/Stable/A-1+	Bertrand de Dianous
<p>Ville de Paris</p> <p>La note reflète la richesse du tissu économique de la Ville de Paris, ses performances financières solides, son endettement modéré, la qualité de son management ainsi que son important potentiel fiscal. La note intègre aussi les besoins de financement croissants de Paris dont les programmes d'investissement arrivent à maturité ainsi que la pression qu'exercent les transferts de compétence sur les dépenses de fonctionnements. Nous nous attendons toutefois à ce que la Ville de Paris maintienne de bonnes performances financières et un niveau d'endettement modéré inférieur à 50 % de ses recettes de fonctionnement.</p>	AAA/Stable/--	Nicolas Rivière
<p>Polynésie Française</p> <p>La note reflète le soutien financier très important de la République française (AAA /stable /A-1+), la forte autonomie fiscale du Pays, ses performances financières satisfaisantes ainsi que son endettement modéré. La note reste contrainte par l'économie structurellement dépendante et vulnérable de la Polynésie, la rigidité croissante de ses dépenses, sa vulnérabilité aux risques hors bilan (en particulier les régimes sociaux et la compagnie aérienne Air Tahiti Nui, fragilisée par l'envolée du prix du pétrole) et la difficulté de l'exécutif à mettre en œuvre une réelle stratégie financière. L'évolution de la note dépend du climat politique et social qui en l'état actuel empêche le Pays de mettre en œuvre une stratégie financière claire. Si elle devait perdurer, cette instabilité politique chronique pourrait peser sur les finances publiques et se traduire par une détérioration structurelle des fondamentaux (détérioration de la capacité d'autofinancement, hausse de l'endettement), laquelle pourrait provoquer la révision de la note à la baisse.</p>	BBB+/Négative/--	Nicolas Rivière

Commentaires	Note attribuée à l'émetteur (au 16 avril 07)	Analyste
Département du Loiret		
La note reflète les performances financières solides du Loiret, renforcées par la flexibilité dont dispose le Département en matière de recettes fiscales, malgré une réduction liée aux réformes nationales. La note intègre également la capacité du Loiret à maintenir un contrôle étroit sur ses dépenses de fonctionnement, un taux d'endettement bas, qui devrait toutefois augmenter sous l'effet de la réalisation d'un programme ambitieux d'investissements en infrastructures scolaires et routières. Malgré la croissance des dépenses sociales, de celles liées à la seconde phase de la décentralisation et l'augmentation attendue des investissements, le Loiret devrait maintenir une situation financière solide grâce notamment à un contrôle étroit des dépenses et au dynamisme des bases fiscales soutenues par les bonnes performances économiques du Département.	AA+/Stable/--	Alejandro Casas
SYTRAL		
La note reflète le niveau élevé d'épargne brute du Sytral, le soutien politique et financier apporté par Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône, ainsi que leur garantie conjointe sur la dette du Sytral, le dynamisme et la richesse du tissu économique local ainsi que la qualité de la gestion financière du Sytral en regard des autres collectivités françaises et étrangères notées par Standard & Poor's. La note reflète également une flexibilité financière limitée tant sur les recettes que sur les dépenses et le niveau élevé de la dette du Sytral dont la hausse en 2005-2006 a été contenue en regard de l'augmentation du niveau des investissements. La note pourrait être relevée si le niveau des investissements se réduisait de façon structurelle, ce qui permettrait au poids de la dette d'amorcer une tendance baissière.	AA-/Positive/--	Bertrand de Dianous
TISSEO-SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine)		
La note reflète le manque de visibilité sur la stratégie financière à moyen terme du SMTC. Cette décision incorpore également le niveau d'endettement élevé non seulement du SMTC, mais également de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT). Standard & Poor's s'attend à ce que l'équipe dirigeante du SMTC introduise en 2006 les outils de pilotage nécessaires à la maîtrise des dépenses du réseau. Ceci permettra de réduire la pression sur les besoins de financement futurs du SMTC et de limiter le rythme d'accroissement de la dette. Après la décision du Département de Haute-Garonne de se retirer du comité syndical, le SMTC devrait bénéficier du consensus qui lui faisait défaut par le passé dans la définition de ses priorités d'investissement et des axes de sa politique d'exploitation.	A+/Stable/--	Bertrand de Dianous
Région Ile-de-France		
Ces notes reflètent le niveau structurellement élevé de la capacité d'autofinancement de l'Ile-de-France, son endettement modéré, la sophistication de son management ainsi que la richesse et la diversité de son économie. Les notes intègrent aussi la réduction tendancielle des marges de manœuvre en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement ainsi que les besoins de financement croissants de la Région. Nous nous attendons toutefois à ce que la région maintienne de bonnes performances financières et un niveau d'endettement compatible avec la capacité d'autofinancement. Nous serons extrêmement attentifs à l'impact des nouveaux transferts de compétences, notamment en matière de transport, sur l'évolution des marges de manœuvre et du niveau d'investissement de la Région.	AAA/Stable/A-1	Nicolas Rivière
Région La Réunion		
La note reflète la solidité de la situation financière actuelle de la Région ainsi que le soutien important de l'État et de l'Union Européenne. La note intègre l'ambitieux programme d'investissement de la Région qui se traduira par une augmentation rapide de son endettement au cours des prochaines années. La note tient compte de la croissance soutenue de la population réunionnaise ainsi que de la fragilité de l'économie insulaire, qui pèsent structurellement sur les dépenses de la Région. Standard & Poor's s'attend à ce que le maintien du soutien financier l'État et de l'Union Européenne, conjugué aux importantes réserves accumulées, permette à la Région de faire face à la montée en charge de ses investissements tout en maintenant un niveau d'endettement compatible avec sa note de «BBB+».	BBB+/Stable/--	Nicolas Rivière
Département des Hauts-de-Seine		
La note reflète la solidité des équilibres financiers des Hauts-de-Seine, le niveau structurellement élevé de sa capacité d'autofinancement, ses marges de manœuvre importantes en dépit des transferts de compétences et des réformes fiscales, ainsi que son faible endettement. La puissance de l'économie du département et son profil socio-économique favorable sont également pris en compte. Nous nous attendons à ce que le département maintienne de bonnes performances financières et d'un endettement modéré en dépit des évolutions institutionnelles défavorables.	AAA/ Stable/--	Nicolas Rivière

Commentaires	Note attribuée à l'émetteur (au 16 avril 07)	Analyste
Lille Métropole Communauté Urbaine		
<p>Ces notes reflètent les excellentes performances budgétaires de Lille Métropole, qui devraient se maintenir jusqu'en 2008 en dépit de recettes peu dynamiques, et le potentiel de son économie aujourd'hui largement tertiaisée. Les notes sont confortées par la qualité du management et la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement dont a fait preuve communauté urbaine. Les notes prennent également en compte ses marges de manœuvre de plus en plus étroites en matière de recettes ainsi que son endettement important.</p> <p>Standard & Poor's s'attend à ce que Lille Métropole maintienne ses bonnes performances financières grâce une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et à une gestion active des investissements devant permettre de stabiliser l'endettement de la communauté urbaine jusqu'au prochain mandat.</p>	A+/Stable/A-1	Nicolas Rivière

Statistiques économiques et financières

Tableau 3

République française (AAA/Stable/A-1+)										
	PIB Par habitant (Euro)	Population	Recettes totales ajustées		Marge brute (% recettes de fonctionnement)		Besoins de financement avant remboursement de la dette (% des recettes totales)		Encours de dette (% des recettes de fonctionnement)	
(Mil. €)	2004*	2004	2005	2006b	2005	2006b	2005	2006b	2005	2006b
Régions										
Champagne-Ardenne	24 763	1 335 020	366,5	387,5	29,2	23,9	(17,6)	(24,8)	95,8	116,8
Ile-de-France	41 370	11 291 860	2 705,6	3 106,0	42,1	30,3	(5,2)	(15,4)	87,0	72,7
Nord-Pas-De-Calais	21 090	4 034 560	1 147,4	1 177,0	28,1	19,3	(1,6)	(19,4)	127,6	141,2
La Réunion	14 338	753 813	455,0	480,0	47,6	40,4	(15,1)	(51,4)	28,4	84,4
Départements										
Hauts-de-Seine	73 334	1 493 500	1 529,8	1 469,5	26,4	12,5	5,4	(3,9)	30,4	N.D.
Loiret	31 805	641 340	423,7	438,5	21,5	12,6	(10,9)	(31,4)	24,5	57,6
Marne	29 186	565 870	353,3	358,1	23,2	18,7	0,1	(3,6)	51,8	57,5
Paris	74 943	2 154 000	5 883,0	5 933,0	9,2	7,1	(5,2)	(13,2)	27,7	38,2
Communes										
Avignon	22 694	90 800	151,2	148,5¶	16,0	14,1	14,1	0,3	151,3	153,3¶
Boulogne-Billancourt	68 636	108 300	205,8	188,1	14,9	14,8	(1,3)	(4,0)	107,2	115,8
Cannes	26 619	69 700	241,7	239,3	9,9	3,9	(19,5)	(28,9)	95,0	N.D.
Paris	74 943	2 154 000	5 883,0	5 933,0	9,2	7,1	(5,2)	(13,2)	27,7	38,2
Structures intercommunales										
Communauté d'Agglomération Tours Plus	24 130**	267,157	108,0	96,4	37,0	28,7	(2,4)	(30,1)	104,4	N.D.
Lille Métropole Communauté Urbaine	22 746**	1,217,531	930,8	912,1	27,9	23,2	2,9	(19,9)	183,3	211,3
Communauté Urbaine de Dunkerque – Grand Littoral	22 746**	212,241	222,0	218,7	26,0	16,0	1,7	(29,5)	124,8	153,4
Syndicats mixtes de transport public										
SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine)	28 495§	717,000§	311,0	239,0	13,4	(15,7)	(24,3)	(118,2)	358,3	441,2
Sytral	33 079§	1,300,000§	501,6	496,3	23,8	18,3	(12,1)	(26,8)	267,2	293,7
Autres										
Polynésie française	16 390***	253 000	1049	1071	18,3	11,0	0,5	(7,5)	57,9	62,7

*Données Eurostat. ** Données départementales. *** Estimation 2003. §Population du territoire de couverture. ¶ Estimations Standard & Poor's. b--Budget primitif. N.D.—Non disponible.

Actions récentes sur les notes

Tableau 4				
Nouvelles Notes/ Changements de Perspective/ Mises sous surveillance*				
Émetteur	A	De	Date	Raison
Retrait de notes				
Département de la Meuse	N.N.	A+/Stable/--	18-déc-2006	Retrait à la demande du Département
Autres actions				
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine	A+/Stable/--	AA-/Surv.Neg/--	3-Mar-2006	L'abaissement de la note reflète en premier lieu les incertitudes liées au changement inattendu de mode de gestion des transports publics intervenu au 1er janvier 2006 ; ainsi que le manque de visibilité sur la stratégie financière et les choix d'investissement en matière de transport public des collectivités membres du SMTC. Cette décision incorpore également le niveau d'endettement élevé non seulement du SMTC, mais également de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT) et du Département de la Haute Garonne.
Ville d'Avignon	A-/Stable/--	BBB+/Positive/--	9-Mar-2006	Le relèvement de la note reflète le maintien par la Ville d'Avignon de bonnes performances financières dans un contexte économique dynamique et une diversification croissante du tissu local. De plus, la note intègre l'amélioration des relations entre Avignon et la Communauté d'Agglomération (COGA) ainsi que l'évolution positive de la situation financière de cette dernière pendant les trois dernières années.
Ville de Boulogne-Billancourt	AA/Stable/A-1+	AA/Négative/A-1+	6-Oct-2006	Cette décision est motivée par la stabilisation de l'endettement de la Ville grâce notamment au redressement rapide de la marge brute et à la mobilisation de nouvelles ressources qui devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mandat actuel.
Syndicat Mixte de Transport pour le Rhône et l'Agglomération lyonnaise	AA-/Positive/--	AA/Stable/--	5-Jan-2007	Cette décision reflète la possibilité d'une baisse progressive de la dette du Sytral à moyen terme liée à l'achèvement des grands programmes d'infrastructures de transport public sur le réseau lyonnais.
Polynésie française	BBB+/Négative /--	A-/Négative/--	18-Juillet-2006	Cette décision est motivée par la situation politique toujours incertaine qui entretient un manque de visibilité sur les finances du Pays incompatible avec une note de catégorie "A". Le climat politique et social tendu compromet la discipline budgétaire, entrave le recours au levier fiscal et accroît le risque de dérapage des dépenses de fonctionnement (transferts aux satellites et dépenses sociales, notamment). Par ailleurs, la Polynésie pourrait subir une baisse des transferts de l'État si certaines conventions n'étaient pas reconduites. Enfin, nous n'avons aucune visibilité sur l'impact financier de la réforme de la sécurité sociale aujourd'hui en cours.
* Actions entreprises depuis février 2006 N.N.--Non Noté				